

CODE DE VIE DÉTAILLÉ



Année 2021-2022

Septembre 2021

Message aux parents



Madame, Monsieur,

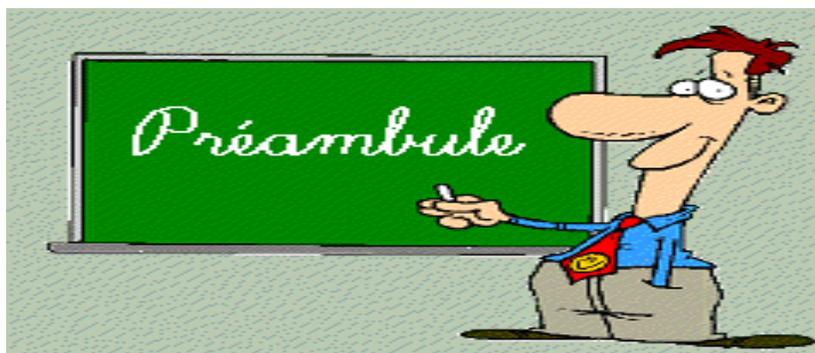
Vous trouverez, dans le présent document, le code de vie de notre école. Celui-ci contient plusieurs informations qui contribueront au bien-être et à la sécurité de vos enfants tout au long de l'année.

En plus d'accompagner les élèves dans le développement de leur autonomie et de leur sens des responsabilités, les règles de vie permettent à tous de s'épanouir dans un environnement où chacun est respecté. Les membres du personnel y accordent donc une grande importance qui, nous l'espérons, sera partagée.

Que cette année 2021-2022 soit porteuse de réussite, de dépassement de soi et de plaisir !

Bonne année scolaire à tous !

Maxim Pilote
Directeur



Nos écoles sont situées sur le territoire du Centre de services scolaire des Découvreurs et accueillent des élèves de la maternelle 4 ans à la 6^e année. Les enseignants et intervenants de notre milieu considèrent leur école comme une mini société, et pour cette raison, ils s'inspirent des droits de la personne pour encadrer l'ensemble de la vie scolaire.

Ainsi, les règles de vie enseignées et appliquées à l'école primaire Les Primevères-Jouvence visent à développer chez les élèves le respect des autres, l'estime de soi, la responsabilisation et le sens de l'effort, tout en s'assurant d'un partenariat avec les parents.

De plus, l'encadrement donné à l'école reconnaît à l'élève le droit à l'erreur, pourvu qu'il fasse des efforts pour améliorer sa conduite.

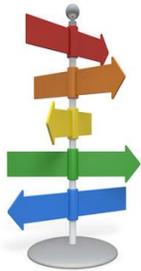
En terminant, il ne faut surtout pas négliger l'importance primordiale de l'exemple des adultes qui entourent les enfants dans le développement de leurs habiletés sociales. C'est pourquoi ce code de vie ne s'adresse pas uniquement aux élèves, mais aussi à tous les membres du personnel.

Valeurs éducatives

- L'effort
- Le respect
- La confiance
- L'honnêteté
- L'autonomie



Nos priorités



- Maintenir un climat scolaire bienveillant et sécuritaire
- Souligner les réussites et les efforts individuels et collectifs.
- Impliquer les élèves dans leur milieu de vie.
- Prévenir la violence et l'intimidation.

Les fondements de l'encadrement scolaire

- Règles claires
- Une intervention éducative adaptée aux besoins de l'élève
- Des mesures d'aide suffisantes
- Collaboration étroite entre tous les intervenants

NOS RÈGLES

Les règles de vie sont des règles qui permettent aux élèves et aux intervenants de vivre dans un climat de respect et de sécurité. Les intervenants du milieu scolaire enseigneront, modéliseront et accompagneront les élèves dans l'apprentissage des comportements prônant ces deux valeurs. Ce sont les manquements à ces règles qui feront l'objet d'une communication avec le milieu familial. Les règles de fonctionnement, quant à elle, relèveront davantage des modalités de gestion de groupe (autant en classe qu'au service de garde).

LES RÈGLES DE VIE

RESPECT

- ◊ J'exprime pacifiquement mes besoins et mes émotions.
- ◊ Je suis respectueux dans mes gestes et mes paroles.
- ◊ Je collabore avec les différents intervenants.
- ◊ Je prends soin du matériel qui m'est confié et de mon environnement.

SÉCURITÉ

- ◊ Lorsque la cloche sonne, je prends mon rang rapidement.
- ◊ Je respecte les limites et les règles de la cour d'école.
- ◊ Je me déplace dans les corridors en marchant.

LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

Veillez prendre connaissance des comportements attendus suivants.

Règle : Je porte des vêtements appropriés au contexte scolaire et à la température.

- Je dépose ma casquette au vestiaire.
- Les vêtements, les bijoux ou accessoires faisant référence à la violence ou tout ce qui pourrait être jugé inacceptable sont interdits.
- La camisole à bretelles « spaghetti » est interdite.

- Les vêtements doivent avoir une longueur convenable, c'est-à-dire entre le genou et la mi-cuisse.
- Le chandail doit emboîter la jupe ou le pantalon.
- Il est nécessaire d'avoir une paire de chaussures pour l'extérieur et une autre pour l'intérieur (celle-ci peut être la même que pour l'éducation physique).
- Tenue au gymnase : chandail à manches courtes qui couvre le ventre lorsque les bras sont levés, pantalon court au minimum à la mi-cuisse (pas de jeans) et des espadrilles dont la semelle ne marque pas et se lacent suffisamment serrées pour tenir au pied. Les cheveux doivent être attachés pendant le cours.
- En tout temps, mes souliers sont dans mes pieds et attachés.

Règle : J'apporte à l'école uniquement le matériel autorisé.

- Sauf sur autorisation spéciale et exceptionnelle, les objets suivants sont interdits à l'école et sujet à être confisqués :
 - les appareils électroniques (iPod, mp3, cellulaire, jeux vidéo, etc.)
 - les objets de collection ou de grande valeur
 - l'argent
 - tout autre objet à la discrétion de l'adulte

Règle : Aux entrées et aux sorties, je circule en parlant à voix basse et pendant les cours, je circule en silence.

- J'entre dans l'école selon la procédure d'entrée.
- Avant de sortir, je m'assure que le carton signifiant la présence d'un surveillant sur la cour est en position « vert ».
- Je monte et je descends les marches une à une.
- En tout temps, j'ai la permission d'un adulte pour circuler seul dans l'école.

Règle : Je prends soin du matériel qui m'est confié et de mon environnement.

- Arbres, gazon, etc.
- Propreté des lieux intérieurs et extérieurs.
- Pupitres, chaises, etc.
- Livres et effets scolaires, livres de bibliothèque, etc.
- Modules de jeux et autres jeux.
- Tout autre objet ne m'appartenant pas et pour lequel j'ai une permission d'utilisation.

LES RÈGLES DE COUR

Nous vous invitons à consulter les règles de la cour sur le site Internet de l'école.

NOTRE DÉMARCHÉ D'INTERVENTION

Notre démarche d'intervention éducative englobe deux volets essentiels : la réparation et les mesures d'aide. En tout temps, l'analyse des **gestes accomplis**, l'**attitude de l'élève** et sa **situation** seront considérées dans le choix de l'intervention (ex. : stade de développement ; niveau de récidive ; chronicité du comportement ; etc.).

❖ GESTION DES MANQUEMENTS À UNE RÈGLE DE VIE

Le but premier de la communication aux parents d'un manquement à une règle de vie portant sur le respect ou la sécurité est de les en informer. C'est pourquoi nous l'avons intitulé « Outil de communication — Code de vie ».

À moins d'une entente particulière, nous considérons que ce qui se passe à l'école se règle à l'école. Le but premier de la communication est de vous informer de ce qui s'est passé. Nous vous invitons à faire un retour sur l'événement avec votre enfant, mais il n'est pas nécessaire d'ajouter une conséquence ou un geste de réparation supplémentaires. S'il reste des interrogations quant aux événements, nous vous invitons à remplir la partie à cet effet dans l'outil de communication afin que l'intervenant puisse vous contacter. Il est toujours préférable d'avoir un échange d'adulte à adulte afin d'éclaircir la situation, au besoin.

L'adulte qui remet la notification de manquement à une règle de vie en assure également le suivi (réparation ; mesures d'aide).

❖ RÉPARATION, MESURES D'AIDE ET CONSÉQUENCES ÉVENTUELLES

Tout le monde peut faire des erreurs. L'important est d'en prendre conscience pour ensuite les réparer et éviter de les répéter. Ainsi, l'élève devrait trouver un moyen de rétablir toute situation liée à un manquement aux règles de vie de l'école. Vous trouverez, en annexe, un tableau qui présente certains gestes de réparation, des mesures d'aide ou des conséquences logiques.

INTERVENTION GRADUÉE DANS LA RELATION D'AIDE¹

Les interventions doivent avoir pour objet la responsabilisation et l'autonomie de l'élève. **La gravité, l'intensité et/ou la fréquence des difficultés de l'élève ainsi que ses capacités et sa volonté d'améliorer ses comportements permettent de déterminer le passage d'une étape à une autre ainsi que son délai. Le nombre de manquements n'est pas le critère principal.**

Étape 1 : Rencontre individuelle élève - enseignant et/ou éducateur en service de garde

L'objectif d'une telle rencontre est de faire part à l'élève des observations réalisées sur son comportement et de lui offrir la possibilité de mieux comprendre les attentes à son égard. En échangeant avec l'élève, l'adulte pourra :

- Obtenir des précisions sur la nature et les causes des difficultés de l'élève
- Vérifier sa compréhension de la situation ainsi que sa volonté d'y apporter des correctifs
- Préciser ses attentes à l'égard de l'élève
- Déterminer, avec sa collaboration, des moyens concrets pour améliorer la situation à court terme

Étape 2 : Rencontre enseignant et/ou éducateur du service de garde — parents

Une rencontre est planifiée avec les parents afin de :

- Faire part des observations relativement au comportement de leur enfant
- Recueillir des informations pouvant l'aider à saisir la nature des difficultés de l'élève
- Les informer des ententes prises antérieurement
- Rechercher, en concertation, des stratégies pour améliorer la situation

La présence de l'élève à cette rencontre est fortement recommandée.

Étape 3 : Rencontre avec les intervenants des services complémentaires

Lorsque les interventions n'ont pas permis d'atteindre une amélioration satisfaisante du comportement de l'élève, l'enseignant ou l'éducateur en service de garde convient alors, de concert avec les parents, de la nécessité de faire appel à des ressources additionnelles dans leur recherche de solution.

- L'équipe multidisciplinaire est consultée dans le but d'apporter un éclairage nouveau sur la situation.
- La direction de l'école est informée des démarches entreprises pour analyser la

¹

situation problématique et les besoins exprimés par l'élève.
L'évaluation réorientera le choix d'interventions personnalisées.

Étape 4 : Rencontre avec l'équipe de plan d'intervention

Cette étape peut chevaucher la précédente lorsque la situation de l'élève ne progresse pas suffisamment ou lorsqu'elle se détériore.

Tous les adultes gravitant autour de l'élève (parents; enseignants; spécialistes; éducateurs en service de garde) sont consultés afin d'élaborer une synthèse des perceptions quant aux capacités et besoins spécifiques de l'élève. En collaboration conjointe, des objectifs prioritaires et vérifiables à travailler sont ciblés ainsi que les moyens choisis pour y parvenir.

Le plan d'intervention permet de conserver des traces écrites du travail concerté des intervenants et des parents dans le cadre du cheminement particulier de l'élève. Il est déposé au dossier d'aide particulière de l'enfant.

Particularités

*Lorsqu'un élève est en crise ou a disparu, un protocole d'interventions spécifique est appliqué.

*Lors d'une dénonciation pour intimidation, une procédure spécifique est amorcée (disponible en consultation sur le site Internet de notre école sous l'onglet *Parents, Plan de lutte contre la violence* ou en format papier au secrétariat). En tout temps, l'éducatrice spécialisée, la direction d'école et la responsable du service de garde peuvent agir en soutien-conseil.

*Certains élèves ayant besoin davantage d'accompagnement au niveau du comportement peuvent avoir un protocole d'intervention spécifique afin d'assurer leur bon développement et leur sécurité. Cette démarche se fait en concertation avec l'équipe-école et les parents.

			En cas de non-respect - Interventions éducatives		
LEUR FONDEMENT	RÉPERCUSSIONS POSITIVES	RÉPERCUSSIONS NÉGATIVES	RÉTABLISSEMENT - RÉPARATION	CONSÉQUENCES	MESURES D'AIDE
<ul style="list-style-type: none"> • Pour développer mon sens des responsabilités • Pour préserver les biens personnels de valeur • Pour le respect de soi et des autres • Pour véhiculer un message positif • Pour la sécurité de tous • Pour un climat calme • Pour vivre dans un milieu propre, agréable et motivant • Pour le bien-être de tous • Pour un climat harmonieux et propice aux apprentissages 	<p><u>Apports personnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement de méthodes de travail efficaces - Développement du sens des responsabilités et de l'autonomie - Fierté personnelle - Meilleure estime de soi - Réussite scolaire - Motivation scolaire <p><u>Apports collectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Optimisation du temps d'apprentissage - Climat harmonieux et sécuritaire - Environnement agréable et propre - Matériel en bon état d'utilisation - Meilleur sentiment d'appartenance 	<p><u>Impacts personnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Baisse d'estime personnelle - Déception de soi ; culpabilité - Augmentation du risque de créer ou d'aggraver des difficultés scolaires - Risque de désintéressement - Faible sentiment d'appartenance - Potentiel d'autonomie et de responsabilisation non optimisé - Risque de retrait et de rejet social <p><u>Impacts collectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Perte de temps d'apprentissage - Climat d'apprentissage tendu - Ambiance conflictuelle - Manque de matériel - Risque accru d'accidents et de blessures 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire une affiche sur le respect ou sur la règle non respectée - Trouver 3 à 5 qualités ou paroles gentilles à dire - Être l'ange gardien d'un élève - Faire une enquête, une entrevue ou une recherche (ex : sur les conséquences de l'intimidation sur la victime ou sur la résolution de conflit...) - Jouer avec l'autre pendant 2 récréations - Organiser une activité pour un groupe - Être le gardien du silence - Nettoyage - Remboursement ou remplacement du matériel - Réconforter, soigner, rassurer, etc. - Présenter des excuses écrites ou verbales (en privé ou en public), (faits, dérangement occasionné, conscience du tort causé, intention future, sécurisation de la victime) - Faire un dessin d'excuses - Aider la personne à faire sa tâche ou sa responsabilité - Lui rendre un service particulier (ex : aiguiser tous ses crayons ; faire le ménage de son bureau ; faire son sac d'école ; le transporter ; etc.) - Lui offrir un privilège personnel selon mon système de classe - Rétablir publiquement la réputation d'une personne - Autres 	<p><u>Conséquences possibles :</u> <i>Les conséquences doivent être prévisibles, avoir un lien direct avec le comportement à corriger et être proportionnelles à la gravité du geste fait.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Avertissement - Perte de minutes de jeux - Retrait d'un privilège - Circuler avec un adulte - Retenue à la récréation ou à un autre moment - Reprise du travail - Reprise du temps perdu - Changement de place ou d'équipe (classe ; rang ; service de garde ; etc.) - Changement ou prêt d'un vêtement - Confisquer le matériel - Retrait social - Rencontre avec la direction - Suspension (interne ou externe) - Plainte policière - Travaux communautaires - Autres conséquences 	<ul style="list-style-type: none"> - Rappel et modelage par l'adulte du comportement attendu (donner l'exemple) - Proximité physique de l'adulte - Rappel verbal et non verbal - Repères visuels - Reprendre le comportement attendu - Pairage - Récréation guidée - Musique douce - Fiche de réflexion - Rencontre et discussion avec l'enseignant - Outils de gestion du temps (ex : sablier) - Signature d'un contrat de comportement - Feuille de route - Techniques de respiration - Médiation - Moyens de décompression (ex : balle anti-stress) - Rencontre avec un intervenant - Soutien individuel à fréquence rapprochée - Programmes et ateliers de prévention - Techniques d'impact - Appel, rencontre avec les parents ou mot dans l'agenda - Plan d'intervention - Rencontre avec la direction - Implication de partenaires internes et externes (équipe-multi. ; AVSEC : Services éducatifs ; policier-éducateur : CLSC ; ...) - Signalement à la DPJ - Autres